

# C'est parti!

Il était clair que pour moi, la présidence de RESAM représentait un défi de taille, car l'influence de notre organisation se fait sentir à plusieurs endroits. Développement de la main-d'œuvre, conditions des travailleurs, développement régional, gestion de la forêt publique ne sont que quelques exemples de sujets qui accompagnent notre pain quotidien : la forêt privée.

Je savais aussi que j'entrerais au début d'une nouvelle ère pour le secteur forestier. Il y a bien sûr le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire qui changera passablement la donne, mais surtout la révision du régime de forêt privée qui devrait nous mener vers le Sommet sur la forêt privée au printemps 2010.

A ce sujet, nous avons eu notre première rencontre de travail il y a quelques semaines. Nous avons aussi eu droit à notre première surprise, soit l'annonce du départ de l'industrie forestière du partenariat et du financement de la mise en valeur de la forêt privée.

## La valeur du partenariat

Cette annonce de l'industrie n'est pas une bonne nouvelle. Le partenariat créé en 1995 lors du sommet sur la forêt privée a eu ses ratés certes, mais a aussi apporté beaucoup de bonnes choses. La première est certainement d'avoir rapproché la prise de décision du terrain. Vous rappelez-vous des normes et des taux de réalisation de travaux mur-à-mur à l'échelle du

à des faits accomplis et se battre en utilisant le poids de leur région pour modifier les choses à Québec.

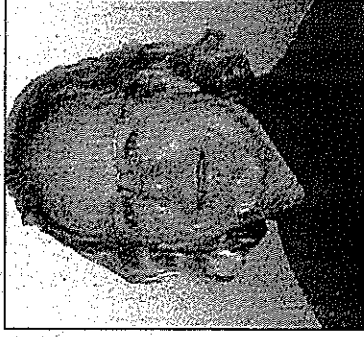
## Mais encore

C'est bien beau de dire que le partenariat doit subsister et qu'il est un plus pour la forêt privée. Il n'en demeure pas moins que l'industrie l'a quitté et que les bases de ce partenariat sont ébranlées. De plus, on ne sait pas qui fournira dorénavant les sommes qui provenaient de l'industrie de la transformation pour la mise en valeur de la forêt privée.

J'avoue mal comprendre ce que peut gagner l'industrie de la transformation en étant absent de ce forum. De leur propre aveu, les bois de la forêt privée sont appelés à jouer un rôle capital dans leur structure d'approvisionnement. Comment seront-ils mieux servis en ne participant plus activement au développement des politiques relatives à la forêt privée au sein du CFPF ou la préparation de la programmation annuelle dans les agences? Ce n'est certainement pas à moi de juger cette situation.

## Est-ce la fin?

Bien que le départ de l'industrie de la transformation ne soit pas une bonne nouvelle en soi, cela ne signifie pas nécessairement la fin du partenariat. Pourquoi? Parce que comme



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

**RESAM**  
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

leur étant confiées et de contribuer au développement de leur région. Aujourd'hui, l'aménagement forestier en forêt privée est largement le fait des groupements forestiers. Nous n'avons pas à avoir peur de l'effritement du partenariat. Nous avons à cogiter une vision de développement du potentiel de la forêt privée.

Avec les travaux sur le régime de forêt privée, les prochains mois seront encore fertiles en émotions. RESAM continuera de chercher des moyens pour que tous les intervenants du secteur forestier puissent contribuer à l'essor de la forêt privée. Si toutefois nos partenaires actuels refusaient une approche collective, les groupements forestiers ne se laisseront pas abattre et prendront seuls les moyens pour assurer le développement du potentiel des propriétaires regroupés.